



Réunion des Directeurs de Laboratoires INSERM 2019

Mardi 12 février 2019. Maison de la Chimie. Paris

Une loi de programmation de la recherche : mais pour quoi faire ?

Le Premier Ministre vient d'annoncer une loi de programmation de la recherche qui devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Quelle en est la finalité ?

Citons le Premier Ministre : *« Il ne s'agit pas simplement de combler des manques mais de poursuivre la modernisation de notre système de recherche en pilotant finement les moyens humains et financiers pour rester à l'avant-garde de la recherche internationale » « Je ne crois pas que nous devons nous contenter du statu quo, je compte sur vous d'abord pour faire des choix et de décider ce qui est le plus important, ce sur quoi nous devons mobiliser nos moyens, nous avons besoin que vous vous prononciez sur ce sujet »*. Il souhaite *« revenir sur la politique de ressources humaines en matière de recherche », qui doit être « plus attractive et souple »*. *« Nous devons réfléchir à améliorer nos modes de recrutement en analysant les pratiques vertueuses qui existent ici et ailleurs »*

Poursuivre la modernisation du système de recherche !

Depuis 2006, la recherche n'a cessé d'être « modernisée » par un maelström de réformes. Citons l'ANR, l'HCERES, les Instituts Carnot, les IRT, les SATT, les COMUE, les Idex, Isites, Equipex, Labex, IHU, Ecoles Universitaires de Recherche, ... la liste n'est pas exhaustive à laquelle vont bientôt s'ajouter les établissements publics expérimentaux au titre de l'ordonnance du 12 décembre 2018. Et le Premier Ministre ose nous parler de statu quo !

En quelques années, nous sommes passés d'une recherche structurée autour d'organismes nationaux à une recherche structurée autour de regroupements territoriaux en recomposition permanente dans lesquels les organismes de recherche sont réduits à des agences de moyens. Les organismes nationaux de recherche sont maintenant réduits au rôle de coordonnateurs des programmes décidés par le MESRI.

Grace à ces réformes, le système n'a jamais été aussi complexe, aussi illisible !

De chercheurs scientifiques nous sommes devenus des chercheurs de financements.

La montée de l'ANR s'est faite au détriment des financements récurrents qui assuraient la liberté de recherche. Toutes nos recherches sont étroitement encadrées par les appels à projets dont la plupart sont reliés aux défis sociétaux conçus par des élites technocratiques.

Mais que font les industriels de leur côté ?

La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 16% en 2000 à 12,5% aujourd'hui. Les sociétés du CAC 40 préfèrent rémunérer leurs actionnaires (en 2018, elles leur ont versé 54,7Md€ en dividendes) que d'investir dans la R&D. Leur capacité d'investissement a été divisée par deux depuis 2000 passant de 44 milliards d'€ à 22 milliards d'€ aujourd'hui. Sanofi ne cesse de réduire sa recherche en France pour la développer à Boston et faire du rachat d'entreprises de Biotech. Mais à quoi servent les Instituts Carnot, les SATT, les plateformes régionales de transfert de technologie et ... le CIR et ses 6 milliards d'€, si les industriels réduisent la R&D ?

Il y a donc d'un côté, des entreprises à qui le gouvernement ne demande rien et multiplie les largesses (11% du PIB part en aides directes et en crédits d'impôt) et de l'autre côté des organismes et des universités qui sont soumis à une austérité de plus en plus sévère. Le CNRS réduit de 50 le nombre de recrutement chercheurs pour les 4 prochaines années et plusieurs universités réduisent leurs recrutements de maîtres de conférences. Pour dégager des moyens aux universités la Ministre n'a pas trouvé mieux que de faire exploser les droits d'inscription pour les étudiants étrangers non communautaires !

Que nous propose le Premier Ministre avec sa loi de programmation ?

Non pas d'augmenter les moyens, mais de choisir parmi les disciplines celles qu'il convient de garder et celles qu'il convient de sacrifier, quels équipements il faut renoncer à financer. C'est logique si l'industrie régresse, il y a moins besoin de recherche. Ce n'est ni moins qu'une politique de déclin auquel il nous convie de participer ! Il propose aussi de déréguler encore plus le marché du travail en recourant notamment aux contrats de mission, au portage salarial et au recrutement de « stars », hors procédure de concours, rémunérés par des salaires personnalisés !

L'actualité montre que la politique des « premiers de cordées » ne passe pas dans le pays. L'austérité devient insupportable pour bon nombre de concitoyens. La recherche publique est malade de la réduction continue des moyens, d'une compétition épuisante pour récolter des financements de plus en réduits, d'une précarité endémique qui déstabilise les collectifs de travail, de conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, de rémunérations indignes des qualifications, de carrières peu attractives.

Le budget initial 2019 ne répond pas aux missions de l'Institut !

L'augmentation de 4,1 millions d'€ (+0,45 %) du budget 2019, comparé à celui de 2018, correspond en fait à une baisse en euros constants, si nous tenons compte de l'inflation qui est légèrement supérieure à 2 % ! Cette hausse est due surtout **au financement pour 2019 des mesures salariales** (Rifseep, PPCR,...) pour 3 millions d'€ et à celles de 2018 qui n'étaient pas budgétées (pour 6,2 millions d'€). Notons **la baisse annoncée des ressources propres (contrats) en 2019 de 5,2 millions d'€** (fin de certains financements du PIA 1 et 2, contrats européens Horizon 2020,...).

Ce budget ne permet pas d'augmenter les financements récurrents des laboratoires qui restent au même niveau. Ce qui accroît la course sans fin aux contrats laquelle épuise les personnels et est source de tension, de mal être, de souffrance.

L'absence de création de postes en 2019 (comme pour les années précédentes) **et le faible niveau de recrutements de chercheurs et d'IT** (toujours fixés à 75 IT et 60 CR de 2015 à 2020, soit les niveaux les plus bas à l'Inserm) ne permettront pas de résorber la précarité ni de débloquent les carrières des personnels. Ce qui signifie que les promotions des IT seront encore en très faible nombre, ne permettant pas la reconnaissance de leurs qualifications et de leur ancienneté.

A noter qu'il n'y a eu **que 58 CRCN recrutés en 2018 à l'Inserm** du fait que certains lauréats ont préféré choisir le CNRS !

Nous notons aussi que le nombre de possibilités de promotions au grade de CRHC est le même en 2019 qu'en 2018 soit 40 postes.

Il n'y a toujours rien de prévu pour augmenter sensiblement la prime de recherche scandaleusement basse des chercheurs !

Pour équilibrer son **budget, l'Inserm doit faire des économies, notamment sur les fonctions support** telles que le budget de l'immobilier qui baisse de 5,6% et le budget des « moyens informatiques communs » qui baisse de 4,3% alors que la Direction vient de décider une réforme ambitieuse du Département Système d'Information. Pour que la réorganisation du DSI soit une réussite, le Comité Technique avait voté à l'unanimité un avis sur la nécessité d'augmenter ses moyens. Or, ce n'est pas le cas, le changement d'orientation du DSI ne peut se faire « à moyens et effectifs constants », ce qui ne pourra qu'entraîner des difficultés dans la mise en œuvre de cette réorganisation.

Comment dans ces conditions, l'Institut peut-il assumer les besoins de la connaissance, les besoins de recherche qui ne cessent de croître avec des moyens qui diminuent ?

**Directeurs de laboratoire, Directeurs d'équipe
Vous êtes des scientifiques, des acteurs de la recherche
Exprimez-vous !**